

**Marché Public de
Prestations
Intellectuelles**

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Personne publique

Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Personne Responsable du Marché

Monsieur le Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Objet de la consultation

Evaluation (bilan et préconisations) de la politique foncière et immobilière d'entreprises de la Vallée de l'Hérault

Sommaire

I. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'EVALUATION	3
1.1. La Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.....	3
1.2. La politique de développement économique de la CCVH	4
1.3. Les Parc d'activités	5
1.4. Les objectifs et motivations de la mission.....	7
1.5. Le cadre de l'évaluation, période de référence et échelles	8
II. LE QUESTIONNEMENT EVALUATIF	8
2.1. Le calendrier prévisionnel.....	10
2.2. Méthodologie et prestations attendues.....	10
2.3. Pilotage de la mission	12
2.4. Les rendus attendus	12
III. COMPETENCES DEMANDEES, CRITERES DE JUGEMENT ET PRESENTATION DES OFFRES.....	13
3.1. Compétences demandées et moyens matériels utilisés	13
3.2. Présentation des offres.....	14
IV. DISPOSITIONS DIVERSES	14
4.1. Confidentialité	14
4.2. Propriété de l'étude	14
4.3. Coût de la prestation	14
V. ANNEXES.....	15

I. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

1.1. La Communauté de Communes Vallée de l'Hérault

Située au cœur du Département de l'Hérault (34) et en bordure immédiate de la métropole de Montpellier, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) est un territoire d'interface entre urbanité et ruralité. Créée en 1998, elle regroupe 28 communes autour du canton de Gignac. Sa population est de 37 000 habitants et son territoire s'étend sur une superficie de 481 km² soit 8 % de la superficie du département.

Son territoire est maillé par plusieurs bourgs centres (Gignac, Saint-André-de-Sangonis, Aniane et Montarnaud) qui en constituent son armature urbaine et qui concentrent une offre de services pour la population des communes avoisinantes. Autour de ces bourgs s'étend un réseau villageois, réparti assez équitablement sur le territoire et qui se caractérise par la taille de ses communes (11 communes de moins de 500 habitants, 18 communes de moins de 1 000 habitants)¹.

Du fait de sa position stratégique au croisement de deux axes routiers structurants (A75 et A750) et de la richesse de son patrimoine (naturel et culturel), la CCVH est un territoire attractif marqué par une forte augmentation de sa démographie. Cette mutation démographique a progressivement modifié les structures et usages de son territoire. Et, si le territoire a préservé les composantes essentielles de sa ruralité (agriculture, paysages, environnement), les usages du territoire (travail, services) ont quant à eux subi d'importantes évolutions. Ainsi, du fait de l'accroissement de la fonction résidentielle du territoire, les besoins en services à la population se sont considérablement accrus. Les perspectives de croissance démographique (45 000 habitants à l'horizon proche) confortent cette dynamique de développement du territoire.

Afin de maîtriser les effets de ce développement, les élus de la CCVH ont renouvelé leur projet de territoire pour la période 2016-2025. Outil prospectif destiné à dégager une vision partagée du développement du territoire, il s'articule autour de quatre orientations :

- Bâtir une économie attractive, innovante et créatrice d'emplois
- Préserver un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré
- Proposer des services de proximité accessible à tous
- Accompagner chacun dans le développement de valeurs humanistes par l'action culturelle

Au-delà de ces quatre orientations, le projet de territoire intitulé « Une Vallée 3 D » s'appuie sur trois grands principes qui guideront l'action intercommunale :

- Durable : le projet de territoire s'inscrit dans les principes du développement durable ainsi que dans une démarche Agenda 21
- Démocratique : plus qu'un espace d'expression, le citoyen aura l'opportunité de s'impliquer dans la vie de son territoire
- Digital : pour connecter la vallée de l'Hérault à un monde en mutation

¹ Cartographies de situation en annexe

1.2. La politique de développement économique de la CCVH

Historiquement, la compétence développement économique de la CCVH s'est organisée autour de la création et gestion de zones d'activités ou d'hôtels d'entreprises, mais aussi d'animations économiques visant à valoriser les entreprises du territoire (foire expo, concours des vins).

Suite à la loi NOTRe, des changements et réflexions sont en cours au niveau de la communauté de communes concernant sa politique de développement économique.

- **La création et la gestion des parcs d'activités au niveau intercommunal a été confirmée** (voir détails supra) : un atlas des parcs d'activités a été édité et des crédits financiers ont été réservés dans le plan pluriannuel d'investissement de la communauté de communes pour porter des réserves foncières sur le territoire

- **Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales**

Le Conseil communautaire du 27 novembre 2017, a défini, conformément à la Loi Notre, l'intérêt communautaire en matière de politique locale du commerce. La CCVH est ainsi amenée à intervenir dans les domaines suivants :

- L'élaboration de charte ou de schéma de développement commercial
- L'expression d'avis communautaires au regard de la réglementation applicable en matière d'urbanisme commercial, et notamment à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)
- La gestion des implantations commerciales localisées en zones d'activités communautaires
- La création, aménagement, gestion, requalification, animation des ZAE à vocation commerciale
- L'aide à la création ou au maintien du seul point de commerce de village
- Le portage ou le soutien aux opérations collectives d'animations de commerçants (sur les zones d'activités économiques communautaires, foire-expo, démarche 2.0)

Il s'agit d'une 1^{ère} définition de l'intérêt communautaire en matière de politique locale du commerce, définition qui pourrait être amenée à évoluer en fonction des décisions politiques

- **Aides immobilières aux entreprises :**

Des crédits financiers ont été réservés dans le plan pluriannuel d'investissement de la communauté de communes pour pouvoir mettre en œuvre ce nouveau champ d'intervention économique. Un travail est en cours d'élaboration pour décider des modalités précises de notre intervention.

Le service Economie se situe dans le nouveau pôle d'attractivité territoriale, tout récemment mis en place et comprenant les services tourisme, habitat, prospective, enfance-jeunesse. Il est composé de deux agents à temps plein (1 responsable de service et une chargée de relations entreprises), et un agent à temps partiel (sommelière pour aider à l'organisation du concours des vins). Un travail régulier est fait avec la commission économique.

La communauté de communes est également membre du SYDEL Cœur d'Hérault qui compte en son sein une agence économique, tout récemment baptisée NOVELID (connue précédemment en tant que Maison des entreprises, à St-André-de-Sangonis). La communauté de communes a porté près d'un million d'euros de travaux pour rénover et agrandir le bâtiment, réouvert au printemps 2018, et destiné à l'entrepreneuriat. Il est loué au Sydel et accueille en son sein :

Une agence de développement économique

- Coordination économique avec les trois services économiques des communautés de communes du Cœur d'Hérault
- Animation économique (Ateliers - « Petits dej éco » – Prix de la TPE...)
- Point d'accueil de proximité : Information-conseil-orientation-Permanences d'acteurs économiques (chambres consulaires, plate forme d'initiatives, boutique de gestion, ...)
- Accompagnement et mise en réseau
- Animation de réseaux économiques et d'entreprises (Clubs et réseaux d'entreprises)
- ...

Une Pépinière d'entreprises multipolaire

- Accompagnement sur site et « hors les murs » (jusqu'à 30 entreprises nouvelles suivies)
- Hébergement sur site des entreprises en création
- Hébergement « multipolaire », Hôtels d'entreprises portés par les Communautés de communes

Un Centre d'affaires

- Domiciliation d'entreprises
- Location de salles
- Location de bureaux
- Conciergerie pour les entreprises (standard et accueil mutualisé, reprographie...)

Un espace Coworking / Télétravail de type « Tiers lieu » (nouveau)

- Salle connectée au très haut débit ouvert aux entreprises ou aux salariés d'entreprises
- Espaces communs, conciergerie, cuisine, archives, reprographie...
- Salle de Visio-conférence, web-ateliers...
- Accès sécurisés 24/24

1.3. Les Parcs d'activités

Dans le cadre de l'axe *politique foncière et immobilier d'entreprises avec l'aménagement et la gestion de parcs d'activités*, la CCVH, crée, aménage, commercialise et gère, en tant que maître d'ouvrage (compétence exclusive), des parcs d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques. Depuis 2002, la CCVH a ainsi créé 4 PAE (Trois fontaines, Camalcé, La Tour, Les Treilles), a requalifié et agrandi La Garrigue Ecoparc Cœur d'Hérault et la Croix, et a repris en les autres PAE qui étaient en gestion communale.

Aujourd'hui au nombre de 9, couvrant 6 communes pour une surface totale de 80 hectares, ces PAE ont été référencés dans un atlas en décembre 2017 (en annexe). Il s'agit de :

NOM ZAE	COMMUNE	VOCATION	Logements sur place possible	SURFACE TOTALE ZAE en Ha	Taux d'occupation (en %)*	Nature intervention CCVH	Gestion pour la commercialisation
La Terrasse	Aniane	Mixte	oui	2,80	100,00	Reprise / transfert communal	
Les Treilles	Aniane	Mixte	oui	7,90	62,50	Création par ccvh	En direct

Les Armillières	Gignac	Mixte	oui	5,30	100,00	Reprise transfert communal	
Camalcé	Gignac	Tertiaire	non	1,30	100,00	Création par ccvh	
La Croix	Gignac	Commerce et tertiaire	non	20,00	91,92	Reprise puis réaménagement complet et extension	En direct et via un promoteur
Trois Fontaines	Le Pouget	Artisanat et Industrie	oui	8,00	97,71	Création par ccvh	En direct
La Tour	Montarnaud	Mixte	Oui	5,00	81,50	Création par ccvh	En direct
La Garrigue	Saint-André-de-Sangonis	Mixte	Oui mais suppression depuis dernière révision du PLU	24,70	77,94	Reprise zae communale puis requalification et extension	Via Territoire 34 (SPL)
Emile Carles	Saint-Pargoire	Mixte	Oui	6,50	100,00	Reprise projet communal et travaux VRD	Vente au gré à gré entre privés
	Total CCVH			81,50	89,24		

Le service économique porte une grande partie des projets de commercialisation. Le service « travaux et entretiens des espaces communautaires » intervient sur l'aménagement et l'entretien des parcs d'activités économiques.

1.4. Deux hôtels d'entreprises

La politique foncière et d'immobilier d'entreprises de la CCVH se traduit également à travers la gestion de 2 hôtels d'entreprises, situés en PAE (Calmacé et Trois Fontaines). Ces hôtels ont été créés afin d'accueillir et d'accompagner des porteurs de projets d'entreprises de moins de 3 ans, pour une durée de 3 ans maximum. Ils visent ainsi à faciliter le « parcours résidentiel » des entreprises souhaitant s'implanter en vallée de l'Hérault.

- Camalcé : 2 bureaux de 50 m² environ avec salle commune (kitchenette) ; destination : activités tertiaires
- Trois fontaines : surface des locaux : 177m², 234m² et 273m² avec partie ateliers et partie administrative (bureaux, cuisine, vestiaire...); destinations : activités de production, agri agroalimentaires, commerce de gros lié à la fabrication...

Cette intervention s'inscrit dans le cadre de la 1ère orientation du projet de territoire 2016-2025 de la CCVH « pour une économie attractive et durable, innovante et créatrice d'emploi ».

Les objectifs poursuivis sont de :

- Créer un écosystème favorable au développement des entreprises

- Planifier et accompagner un aménagement économique équilibré, respectueux de l'environnement et permettant le développement des entreprises
- Planifier et mettre en œuvre une stratégie foncière et immobilière économique structurée, durable et connectée
- Être une terre d'accueil économique et faciliter le parcours résidentiel des entreprises

II. Les objectifs et motivations de la mission

Aujourd'hui, l'intervention de la CCVH en matière d'aménagement et de gestion de parcs d'activités est confrontée à plusieurs enjeux (qu'ils soient institutionnels, financiers, fonciers, environnementaux, en terme d'adaptation de l'offre aux besoins des entreprises, évolutions du territoire, des formes de travail...) l'amenant à repenser sa stratégie et ses modalités d'action. Il revient également de prendre en compte la raréfaction des terres agricoles et la nécessité de préserver nos paysages, deux composantes essentielles de notre projet de territoire et plus largement l'ensemble des problématiques prises en compte dans le cadre de l'élaboration du SCOT.

Ainsi, au terme de plusieurs années de mise en œuvre et à l'aube d'une nouvelle période de développement, **les acteurs souhaitent évaluer les résultats, les impacts et les effets des actions mises en œuvre. Il s'agira également d'identifier les conditions de pérennisation de la politique et d'émettre des propositions pour optimiser les politiques menées et pour faire de la Vallée de l'Hérault un véritable bassin de vie et d'emplois.** Cette évaluation doit s'articuler avec le projet de territoire et le SCOT du Pays Cœur d'Hérault en cours d'élaboration. Elle vise quatre grands objectifs :

- **Donner à voir le bilan de l'action conduite sur le territoire durant les 10 dernières années.** Une attention toute particulière sera portée sur les parcs d'activités économiques créés par la communauté de communes, qui ont donc fait l'objet d'opération d'aménagement et de commercialisation et sur l'évolution plus globale du commerce et de l'artisanat sur le territoire
- **Apprécier les effets et impacts de la politique conduite sur ses bénéficiaires et le territoire**
- **Interroger la pertinence des stratégies et modalités d'actions mises en place**
- **Porter une réflexion sur leurs évolutions possibles afin de rendre plus efficace le suivi du parcours résidentiel des entreprises.**

Ce bilan devra notamment prendre en compte :

- a. Le bilan économique pour les entreprises implantées, en mesurant leur développement depuis leur implantation, les points forts et les points faibles
- b. Le bilan pour le territoire : en termes d'entreprises, en termes d'effets induits au niveau économique et aménagement de l'espace, en termes d'emplois, d'attractivité, d'environnement
- c. Des éléments de comparaison avec d'autres territoires comparables (type d'entreprises accueillies, effets sur le territoire et l'emploi)

2.1. Le cadre de l'évaluation, période de référence et échelles

L'évaluation portera sur les réalisations et impacts de la politique menée avec comme période de référence à traiter 2002-2018. Au-delà des actions portées en propre par la Direction Développement Economique de la communauté de communes, il conviendra au titre de la cohérence, d'examiner les actions portées par d'autres services de la communauté de communes et pouvant avoir un lien avec cette politique.

2.2. Le questionnement évaluatif

On trouvera ici le questionnement évaluatif principal, il n'est pas exhaustif et une attention particulière sera portée aux propositions complémentaires ou alternatives qui pourront être suggérées par l'évaluateur.

Sur la base du cahier des charges et des suggestions du cabinet retenu, c'est lors de la première réunion du comité de pilotage que seront arrêtés précisément les contours du questionnement évaluatif.

L'évaluateur consultera l'avis des différents acteurs pour étayer son analyse. Il examinera également la cohérence avec les autres politiques publiques menées par la collectivité. Il devra également confronter l'analyse de l'intervention de la CCVH avec les politiques similaires conduites par d'autres collectivités de même strate.

Il s'agira d'interroger la stratégie foncière et immobilière économique menée par la CCVH afin de pouvoir renforcer sa capacité à assurer les besoins de mutualisation de l'économie locale.

- La CCVH doit-elle continuer à faire de l'aménagement de parc d'activités économiques et d'hôtel d'entreprises ? si oui, dans quels volumes, dans quelles localisations, selon quels portages, pour quelles activités, avec quels services ?
- Faut-il revoir le parcours résidentiel des entreprises sur le territoire, en proposant de nouvelles formules d'accompagnement des entreprises ?
- Comment faire du développement économique agile qui permette de s'adapter aux besoins des entrepreneurs et de saisir des opportunités ?
- Comment gagner de l'attractivité, de l'emploi ?
- Dans quelle mesure la politique immobilière et foncière d'entreprise de la CCVH répond-elle aux besoins des entreprises, des usagers et plus largement du territoire ? Quels sont ses effets sur l'évolution des entreprises et du contexte économique territorial ?
- Dans quelle mesure les PAE de la CCVH sont-ils attractifs (entreprises endogènes et exogènes) et complémentaires ? Quelles sont les formes d'attractivité ?
- Les équipements et l'animation des PAE sont-ils satisfaisants pour les entreprises, usagers, clients ? Par équipement, nous entendons les bâtiments, les aménagements paysagers, les voiries et parkings (adaptés), la taille et la forme des parcelles, la signalétique interne et externe, les services du type fibre/haut débit... Quels sont les manques et quelles seraient les alternatives ?
- Dans quelle mesure les implantations d'activités économiques sont-elles cohérentes avec les objectifs visés par la politique ?
- Quels sont les impacts de la création de ces PAE sur l'emploi local (retour à l'emploi notamment) ?
- Quelles sont les conséquences des localisations des PAE sur les communes concernées par rapport à l'environnement, aux besoins des clientèles ?
- Quels sont les impacts de la création de ces PAE sur la fiscalité (retour sur investissement pour la collectivité) ?

- Quels sont les effets de cette politique sur les commerces locaux, notamment ceux situés en cœur de village ?
- Quels sont les effets de cette politique sur les transferts d'activités ?
- En quoi est-il pertinent ou non de poursuivre cette politique foncière et d'immobilier d'entreprises ? Quels sont les facteurs de réussites et d'échecs de cette politique ?
- Comment mieux prendre en compte le maintien d'une activité des centres bourgs ?
- Compte tenu des caractéristiques de la CCVH (sa situation géographique (proximité de la métropole et passage de l'autoroute), ses paysages remarquables, l'importance de la viticulture dans l'économie locale...), quelles pourraient être les orientations novatrices génératrices de développement économique, autres que les PAE ?

Sur la base de l'analyse des données disponibles et de la méthodologie évaluative proposée par l'évaluateur, la communauté de communes attend que cette évaluation :

- mesure la contribution des PAE au développement durable (économique, social et environnemental) de son territoire à l'échelle intercommunale (effet levier),
- mette en relief le sens, les représentations, les dynamiques que cette politique enclenche ou développe
- mobilise l'ensemble des élus, des acteurs, partenaires et des publics concernés par la politique
- indique comment pourrait être initiée et conduite une politique de gestion dynamique et d'animation des PAE auprès de leurs occupants

III. ORGANISATION DE LA MISSION ET PRESTATIONS ATTENDUES

3.1. Le calendrier prévisionnel

La durée de réalisation de l'étude est de 3 à 5 mois à compter de la notification du marché au prestataire. Le candidat devra préciser dans sa proposition son calendrier.

Avant le démarrage de l'évaluation, une validation du référentiel d'évaluation sera effectuée par le comité de pilotage. De la même façon en fin de mission, les préconisations seront validées par le comité de pilotage (Copil).

Phase 1 - Formalisation de la demande

- Lancement de l'étude – Cotech et Copil N°1 : Définition de la méthodologie et validation du référentiel d'évaluation, définition du calendrier
- Collecte de données, phase exploratoire, rencontres ciblées, premiers constats
- Cotech n°2

Phase 2 - Investigations approfondies

- Démarche participative, réunions de travail, phases de concertations thématiques, formalisation de possibles réponses techniques
- Cotech n°3 et Copil N°2 : Présentation et validation des constats, analyses et projections découlant des phases 1 et 2

Phase 3 - Finalisation de l'évaluation et préconisation pour l'impulsion d'une nouvelle dynamique

- Synthèse et conclusions évaluatives partagées, recommandations, préconisations
- Cotech n°4 et Copil N°3 : Présentations des conclusions, préconisations
- Rendu du rapport final

3.2. Méthodologie et prestations attendues

1- Méthodologie d'évaluation, questions évaluatives et référentiels d'évaluation

En phase 1, le prestataire précisera la teneur, la hiérarchisation et la formulation des questions évaluatives prédéfinies dans ce cahier des charges. Il précisera les outils et méthodes pour réaliser cette évaluation et la liste et typologie des acteurs à interroger. Il approfondira le référentiel d'évaluation qui sera discuté avec le maître d'ouvrage.

2- Méthode et animation de la concertation, mobilisation des acteurs et de la population locale

La communauté de communes s'étant dotée d'un Projet de territoire issu d'une approche participative, l'un des objets de l'évaluation est de consulter les élus, les partenaires, les acteurs socio-économiques et les bénéficiaires afin de recueillir leurs avis et les associer à la formulation de préconisations aux dynamiques à initier ou renforcer, aux évolutions à envisager.

Le candidat construira le détail de la démarche participative en indiquant comment il approchera les différents types d'acteurs et de public pour recueillir leur avis et les associer à la démarche. Il proposera le mode de consultation des usagers et citoyens, des acteurs locaux. Ces points essentiels seront discutés avec le maître d'ouvrage qui les validera.

L'évaluation sera un temps, un processus de remise en cause qui devra se faire sans tabou et dans le respect des personnes. Ces règles seront rappelées au début de chaque réunion ou temps d'échanges.

3- Analyse des résultats, déclinaison et discussion autour des conclusions évaluatives

Lors de la phase 3, l'évaluateur analysera les résultats, effets et impacts et déclinera les conclusions évaluatives. Il étayera ses préconisations. Il précisera la pertinence, la cohérence, l'efficacité et l'efficience des actions, des projets, des modalités de gouvernance et de portage technique et administratif, et les problématiques apparues.

Il animera la discussion au sein du comité de pilotage. Il cherchera à faciliter l'émergence d'un consensus sur les objectifs, la méthodologie et les conclusions de l'évaluation entre les membres du comité de pilotage.

Il définira également des critères évaluatifs à long terme pour le suivi de la politique qui seront présentés en comité de pilotage.

Les conclusions et échanges permettront de construire une vision partagée. L'ensemble de ces éléments seront détaillés dans le rapport final de la mission accompagné des critères évaluatifs à long terme.

3.3. Pilotage de la mission

Pendant toute la durée de la mission, le prestataire sera en contact avec le Pôle attractivité territoriale de la communauté de communes pour le bon déroulement du processus. Un comité technique et un comité de pilotage seront mis en place. Ces comités seront chargés de contribuer aux travaux d'évaluation et auront pour rôle d'accompagner la démarche d'évaluation, le travail du prestataire retenu et de se nourrir des résultats

- d'être un lieu de débat et d'échanges,
- d'émettre un avis sur la liste des personnes à interviewer, les questionnaires, ...
- de débattre et de valider les résultats et les conclusions
- de participer à la formulation des recommandations et aux propositions d'intervention à venir
- de formuler une appréciation sur les travaux d'évaluation (participation, robustesse des résultats, impartialité des conclusions, utilité des conclusions et recommandations).

Le comité de pilotage se réunira à minima au lancement de la mission, pour l'analyse et le rapport intermédiaire, pour les conclusions et le rapport final.

Le comité technique aura, quant à lui, la charge de préparer les travaux du comité de pilotage. Il sera associé aux différentes étapes de l'évaluation (méthodologie et élaboration du référentiel d'évaluation, présentation des résultats intermédiaires et des premières conclusions).

Le prestataire sera chargé de la rédaction des compte-rendu de réunions.

3.4. Les rendus attendus

Chaque étape (construction du référentiel, collecte des données, analyse des informations, élaboration du jugement, préconisations) fera l'objet d'une note qui sera transmise au Pôle d'attractivité territoriale à minima 7 jours avant les réunions de travail.

Le prestataire réalisera les diaporamas de présentation des différentes réunions et rédigera les comptes rendus qui seront à transmettre au maître d'ouvrage pour validation, dans un délai maximal de 8 jours après chaque réunion.

Le rendu final sera remis après présentation et discussion des conclusions par le comité de pilotage, accompagné d'une note de synthèse de 5 pages maximum, et éventuellement d'autres supports permettant d'avoir une vision claire et rapide des résultats de l'évaluation. Cette note reprendra les principales conclusions, leurs enjeux, les préconisations et les propositions qui en découleront.

La maîtrise d'ouvrage attend du prestataire une restitution sous les formats suivants :

- les notes, études, rapports, et diaporamas de présentation : un format papier en 4 exemplaires et 1 format informatique Word, Excel, PDF, Power Point
- les données alphanumériques : elles seront livrées dans un format structuré et de type Access, Excel ou csv.
- données bureautiques : Format Microsoft office ou libre office

Le prestataire remettra le cas échéant en fin de mission la photothèque ayant été produite dans le cadre du présent marché. Le format des photos est de préférence le .jpg / .tiff.

Tous ces rendus et données devront être fournis sur un CD-ROM en 3 exemplaires.

La présentation des résultats, sous forme orale et écrite devra permettre aux différents acteurs, qui ne sont pas toujours des spécialistes du domaine évalué, d'acquiescer et de maîtriser les connaissances fournies par l'évaluation. Le prestataire veillera à n'utiliser de concepts spécialisés que lorsque cela sera indispensable et après en avoir clairement défini le contenu et le rôle dans l'analyse. Il en sera de même pour les tableaux, graphiques et autres illustrations.

La partie de l'évaluation, consacrée à la présentation des préconisations, présentera les indications suivantes :

- Compréhension de la commande, du territoire et ses enjeux, de la politique menée et des objectifs poursuivis
- Méthodologie choisie, synthèse des résultats obtenus
- Conclusions de l'analyse, description des enjeux
- Préconisations, une préconisation qui ne serait articulée à aucune conclusion ne serait pas recevable. La hiérarchisation sera motivée et des modalités de mise en œuvre seront proposées.

IV. COMPETENCES DEMANDEES, CRITERES DE JUGEMENT ET PRESENTATION DES OFFRES

4.1. Compétences demandées et moyens matériels utilisés

L'équipe retenue pour mener à bien la mission devra avoir des compétences et savoirs faire :

- en évaluation des politiques publiques,
- en matière de pilotage, de coordination et de conduite de politique publique économique,
- en matière de connaissance du monde de l'entreprise
- en matière de stratégie développement foncier et immobilier, tant au niveau public que privé

- en techniques et méthodes de concertation et de participation citoyenne.

4.2. Présentation des offres

Les offres des candidats comprendront :

- les références et la formation des chargés d'études qui mèneront effectivement les travaux ;
- l'équipe proposée pour la mission ainsi que les références de chacun de ses membres ;
- une note présentant la méthodologie proposée qui mentionnera :
 - la méthodologie générale du bureau d'étude (collecte de données, exemple de référentiel d'évaluation, nombre et nature d'entretiens, mode de concertation et réunions proposés...);
 - la nature des documents produits ;
 - la durée des phases d'étude (à justifier si différente de l'échéancier prévisionnel).
- un devis détaillé mentionnant notamment :
 - le coût de journée de chaque intervenant ;
 - la décomposition des temps d'intervention par intervenant et par étape de travail ;
 - les coûts annexes (prestations et documents complémentaires) ;
 - le coût global de l'intervention (avec propositions de modalités de paiement...).

V. DISPOSITIONS DIVERSES

5.1. Confidentialité

Le bureau d'étude chargé de la mission se reconnaît tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études, entretiens et décisions dont il aura connaissance au cours de l'exécution du présent marché. Il s'interdit toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers sans l'accord préalable de la personne publique.

5.2. Propriété de l'étude

L'ensemble des résultats d'études, d'analyses, création de données et documents réalisés dans le cadre du présent marché reste la propriété pleine et entière du maître d'ouvrage, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

Le titulaire du marché cède au pouvoir adjudicateur le droit de reproduire, représenter, communiquer, adapter, modifier, arranger, et exploiter notamment par voie de sous-cession, les rapports d'étude, ensemble ou séparément, en tout ou partie.

5.3. Coût de la prestation

L'ensemble de la prestation attendue telle que présentée dans ce cahier des charges ne pourra pas excéder un coût de 24.500 € TTC.

VI. ANNEXES

Le service Economie fournira des données au cabinet retenu, et notamment :

- Bilan annuel des demandes d'implantation
- Listing des entreprises implantées en pae
- Fiche détaillée de chaque parc d'activités économiques

Annexe I : cartes du territoire



